



# ENJEUX DES ÉLECTIONS 2014



CULTURES & SANTÉ

OUVRIR DE NOUVEAUX DÉBATS

## Cultures&Santé

148, rue d'Anderlecht

B-1000 Bruxelles

+32 (0)2 558 88 10

info@cultures-sante.be

www.cultures-sante.be



Réalisation : Cultures&Santé asbl

Graphisme : Denyse Champion et Marina Le Floch

Illustrations : Denyse Champion

Éditeur responsable : Denis Mannaerts

148, rue d'Anderlecht

B-1000 Bruxelles

Éducation permanente 2013

D/2013/4825/9

Avec le soutien de :



## REMERCIEMENTS

*Nous remercions vivement l'équipe du CRISP,  
et plus particulièrement M. Faniel, pour les  
précieuses remarques portées à cet outil.*

## INTRODUCTION

Le 25 mai 2014 auront lieu d'importantes élections en Belgique. Ce dimanche-là, le citoyen belge sera amené à placer plusieurs bulletins dans l'urne. Il votera en effet pour élire des députés fédéraux<sup>1</sup>, des députés régionaux et/ou communautaires ainsi que des députés européens. Le résultat de ces élections déterminera des choix politiques dans différentes matières qui auront un impact sur le fonctionnement de notre société. C'est pour cela que Cultures&Santé a souhaité mettre en avant quelques thématiques pour lesquelles des choix devront être opérés.

Destinées aux professionnels des champs de la culture, du social, de l'insertion socio-professionnelle... travaillant en première ligne avec des groupes d'adultes, les fiches entendent **susciter des débats** au sein d'ateliers. Elles fournissent des **repères** de base sur les scrutins, 10 thèmes de discussion ainsi que quelques **ressources** pour les animateurs.

Pour chaque niveau de pouvoir et son organe législatif, nous proposons une fiche précisant ses compétences spécifiques, la durée des mandats et le nombre de mandataires à élire. Le verso de chaque fiche présente une carte délimitant le territoire d'application des compétences.

Parallèlement à ces 3 fiches descriptives, nous en proposons 10 autres qui reprennent un ensemble de questions sur lesquels les différents partis se positionneront lors des campagnes électorales. Ces 10 enjeux choisis ne se limitent pas toujours à un niveau de pouvoir. Ils s'inscrivent souvent de manière transversale, c'est pourquoi nous ne les avons pas directement liés à l'une ou l'autre élection.

Chaque question est brièvement contextualisée, ce qui permet à l'animateur de lancer le débat avec son groupe. Les sujets sont assortis d'un encadré « ressources »<sup>2</sup> vers lesquelles s'orienter pour approfondir la question.

L'exploitation de ces fiches peut être associée à celle de l'outil pédagogique  
*Les couleurs politiques en Belgique*

*1 - Notons que suite à la sixième réforme institutionnelle, les sénateurs ne sont plus élus directement. Il n'y a dès lors plus d'élection du Sénat.*

*2 - La dernière date de consultation des articles proposés est le 28 octobre 2013.*

## LE VOTE DU 25 MAI

En Belgique, le **suffrage** est **universel** : tous les citoyens en âge de voter (18 ans le jour des élections) participent au scrutin. Comme le Luxembourg, la Grèce, l'Australie et la plupart des pays d'Amérique du Sud, la Belgique a rendu le vote obligatoire. Toute absence non justifiée à une élection est donc punissable par la loi<sup>3</sup>.

Pour les élections fédérales, régionales et communautaires, les électeurs doivent :

- avoir la nationalité belge ;
- être âgés d'au moins 18 ans le jour de l'élection ;
- être inscrits au registre de population d'une commune belge ;
- jouir des droits civils et politiques.

Pour les élections européennes, il faut remplir les conditions suivantes :

- être ressortissant d'un pays de l'Union européenne et résider dans l'un d'eux ;
- satisfaire aux dispositions de l'État de résidence relatives au droit de vote et d'éligibilité et applicables aux nationaux. Ainsi l'âge minimum varie selon les pays ;
- pour les citoyens européens non belges, être inscrits sur la liste communale des électeurs avant le 28 février 2014.

Pour chacune des élections de mai 2014, le mode de **scrutin** est **proportionnel**<sup>4</sup>. Cela signifie que chaque liste obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix recueillies.

Chacun pourra voter pour les candidats se présentant dans sa circonscription c'est-à-dire dans son territoire. Le découpage des circonscriptions varie en fonction des différentes élections.

L'électeur bruxellois votera pour le Parlement européen, pour la Chambre des représentants et pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce dernier cas, s'il vote pour une liste francophone, son choix aura aussi un effet sur la répartition des sièges au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il vote pour une liste néerlandophone, il sera invité à voter également pour le Parlement flamand.

L'électeur wallon votera pour le Parlement européen, pour la Chambre des représentants et pour le Parlement wallon. Ce dernier vote détermine également la composition du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, les électeurs vivant en Communauté germanophone élisent aussi le Parlement de celle-ci.

<b>Région bilingue de Bruxelles</b>	Parlement européen, Chambre, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Parlement flamand ou (indirectement) Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<b>Région de langue néerlandaise</b>	Parlement européen, Chambre, Parlement flamand
<b>Région de langue française</b>	Parlement européen, Chambre, Parlement wallon, (indirectement) Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<b>Région de langue allemande</b>	Parlement européen, Chambre, Parlement wallon, Parlement de la Communauté germanophone

*3 - Une première absence peut être sanctionnée d'une amende de 30 à 60€. En cas de récidive, celle-ci peut augmenter jusqu'à 150€.*

*4 - Pour ces 3 élections, on utilise le système de calcul proportionnel D'Hondt.*

Pour plus d'info sur les élections :

[www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES

PÉRIODICITÉ DE L'ÉLECTION : TOUS LES 5 ANS

## QUELS POUVOIRS ?

Le Parlement européen a un pouvoir législatif plus limité que nos parlements nationaux. Il l'applique en co-décision avec le Conseil de l'UE. Il ne peut pas proposer les textes de loi. Cette possibilité appartient à la Commission européenne.

Le Parlement européen dispose aussi d'un pouvoir budgétaire. Il participe à la préparation des orientations du budget européen. Il contrôle également son application. Il assure un rôle de contrôle de l'exécutif : le Parlement européen contrôle le travail de la Commission européenne, dont il élit le président

## QUELLES COMPÉTENCES ?

Le Parlement européen est compétent, en codécision avec le Conseil de l'UE, dans des matières telles que l'agriculture, les politiques énergétiques, l'immigration, la justice et les affaires intérieures, la santé ou les fonds structurels (les fonds structurels européens visent à réduire les écarts de développement et à promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'UE. Par exemple, le Fonds Social Européen intervient essentiellement dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi).

Dans ces matières, leurs décisions s'appliquent aux États membres.

## LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

⊗ Le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne (des ministres des États membres), la Commission et le Parlement déterminent les politiques européennes.

⊗ La Cour de justice de l'Union européenne contrôle le respect des règles de l'Union européenne.

⊗ La Banque centrale européenne doit préserver la stabilité des prix et de l'euro.

⊗ La Cour des comptes vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses.

751  
MEMBRES

## PARLEMENT EUROPEEN

DONT 21 MEMBRES BELGES À ÉLIRE  
Siège : Strasbourg

- 12 députés néerlandophones
- 8 députés francophones
- 1 député germanophone

[www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR PAYS  
MEMBRE POUR LES ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES DE 2014

1 Allemagne	96
2 France	74
3 Royaume-Uni	73
4 Italie	73
5 Espagne	54
6 Pologne	51
7 Roumanie	32
8 Pays-Bas	26
9 Grèce	21
10 Belgique	21
11 Portugal	21
12 République tchèque	21
13 Hongrie	21
14 Suède	20
15 Autriche	18
16 Bulgarie	17
17 Danemark	13
18 Slovaquie	13
19 Finlande	13
20 Irlande	11
21 Croatie	11
22 Lituanie	11
23 Lettonie	8
24 Slovénie	8
25 Estonie	6
26 Chypre	6
27 Luxembourg	6
28 Malte	6
<b>TOTAL</b>	<b>751</b>

CARTE DES 28  
ÉTATS-MEMBRES



# ÉLECTIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

PÉRIODICITÉ DE L'ÉLECTION : TOUS LES 5 ANS

75  
MEMBRES

**PARLEMENT WALLON**  
RÉGION WALLONNE  
Siège : Namur

- 75 à élire directement

[www.parlement.wallonie.be](http://www.parlement.wallonie.be)

89  
MEMBRES

**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
Siège : Bruxelles

- 72 francophones à élire directement
- 17 néerlandophones à élire directement

[www.parlbruparl.irisnet.be](http://www.parlbruparl.irisnet.be)

25  
MEMBRES

**PARLEMENT GERMANOPHONE**  
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE  
Siège : Eupen

- 25 à élire directement

[www.dgparlament.be](http://www.dgparlament.be)

94  
MEMBRES\*

**PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
Siège : Bruxelles

- les 75 députés wallons (ou leur remplaçant s'ils sont germanophones)
- 19 députés bruxellois francophones désignés

\*membres élus indirectement

[www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)

124  
MEMBRES

**PARLEMENT FLAMAND**  
RÉGION ET COMMUNAUTÉ FLAMANDE  
Siège : Bruxelles

- 124 à élire directement

[www.vlaamsparlement.be](http://www.vlaamsparlement.be)

## QUELS POUVOIRS ?

Les parlements des Régions et Communautés possèdent un pouvoir législatif, ils votent des décrets (ou des ordonnances dans le cas du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale) et peuvent en proposer. Chaque parlement fixe le budget annuel de sa Communauté ou de sa Région. Ils contrôlent le pouvoir exécutif, c'est-à-dire leur gouvernement respectif.

## QUELLES COMPÉTENCES ?

Les Communautés possèdent les compétences liées aux matières culturelles (médiat, sports, loisirs), à l'enseignement, aux matières personnalisables (santé, aide sociale). Elles possèdent également quelques compétences en ce qui concerne l'emploi des langues.

Les Régions possèdent les compétences liées à la gestion du territoire, à l'environnement (gestion des déchets, de l'eau), à l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche, aux travaux publics, aux transports et au logement. Les Régions sont également compétentes pour la majorité des aspects des politiques économiques, de l'emploi et de l'énergie des entités belges. Elles gèrent également l'organisation des pouvoirs locaux.

Pour la Communauté flamande, le parlement et le gouvernement possèdent les deux « groupes » de compétences car ils ont fusionné leurs institutions (Communauté et Région).



### CARTE DES RÉGIONS

- RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- RÉGION FLAMANDE
- RÉGION WALLONNE



### CARTE DES COMMUNAUTÉS

- COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- COMMUNAUTÉ FLAMANDE
- COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
- RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE où la Communauté flamande et la Communauté française ont des compétences



# ÉLECTIONS FÉDÉRALES

PÉRIODICITÉ DE L'ÉLECTION : TOUS LES 4 ANS

## QUELS POUVOIRS ?

Le Parlement fédéral contrôle le gouvernement fédéral, vote les impôts fédéraux ainsi que le budget de l'Autorité fédérale. Il adopte également les lois et peut en proposer.

Le Parlement fédéral est un parlement bicaméral. La Chambre des représentants possède plus de pouvoir que le Sénat. Elle est la seule qui possède un pouvoir de contrôle sur le gouvernement, c'est elle qui accorde sa confiance à ce dernier, de même qu'elle peut émettre une motion de méfiance. C'est également elle qui fixe l'impôt et qui vote le budget fédéral. Elle a aussi le pouvoir d'accorder la naturalisation des personnes étrangères. Le Sénat a désormais des compétences réduites. Puisqu'il représente les entités fédérées, il est compétent, sur pied d'égalité avec la Chambre, dans le cas de révision de la Constitution et des lois institutionnelles.

## QUELLES COMPÉTENCES ?

Le Parlement fédéral est compétent dans les matières suivantes : la justice, l'armée, la police fédérale, la sécurité sociale et les grandes lois de protection sociale (chômage, pensions, allocations familiales, assurance maladie-invalidité), la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus, la protection de l'épargne, le nucléaire et les entreprises publiques. Le Parlement fédéral possède également des compétences résiduelles, c'est-à-dire les compétences qui ne sont pas explicitement exercées par d'autres entités.

**150**  
MEMBRES

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Siège : Bruxelles

- 150 députés à élire directement

[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

**60**  
MEMBRES\*

## SÉNAT

Siège : Bruxelles

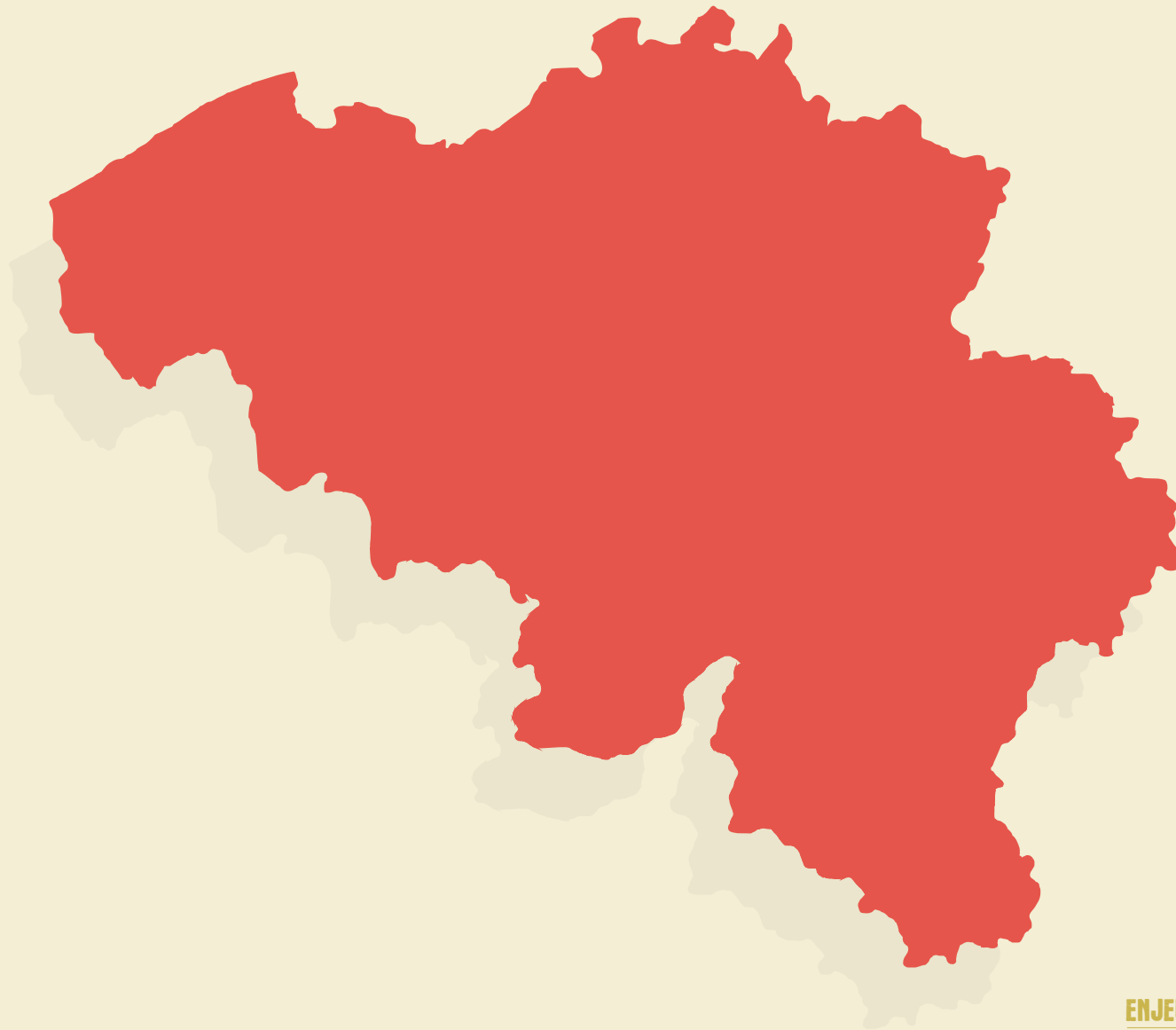
- 50 sénateurs élus par les Communautés et les Régions
- 10 sénateurs cooptés par les autres sénateurs

\* membres élus indirectement

[www.senat.be](http://www.senat.be)



# BELGIQUE FÉDÉRALE





## OUVRIER LE DÉBAT



### La Belgique ira-t-elle vers encore plus d'autonomie des entités fédérées voire vers un confédéralisme ?

La Belgique est depuis 1993 un État fédéral dans lequel des entités fédérées se sont vu confier certaines compétences qui sont devenues de plus en plus nombreuses au fil des réformes de la Constitution (entamées en 1970), conférant aux Régions et aux Communautés une autonomie croissante. Certains partis séparatistes, essentiellement flamands, jugent ces réformes insuffisantes et défendent un confédéralisme dans leur programme. Ils souhaitent, à l'issue des élections 2014, des Régions indépendantes déléguant certains pouvoirs à un organe commun, la Belgique.

#### QUELQUES RESSOURCES- POUR LANCER LE DÉBAT

- \* *Fédéralisme et Confédéralisme*, Crisp 2012
- \* *Réforme de l'État, ces bombes à retardement qui pourraient provoquer l'accident*, Le Vif 2013
- \* *Faut-il craindre le confédéralisme ?*, Le Vif 2010



## OUVRIER LE DÉBAT



### Entre austérité et relance, quelle sera la position du politique face à la crise économique ?

Pour répondre à la crise économique qui touche l'Europe, les États européens, sous l'impulsion de l'Union européenne, mènent actuellement des politiques de réduction de leur dette et donc des dépenses publiques avec comme conséquence une fragilisation de la protection sociale.

Malgré cela, la croissance économique est toujours en berne. Les partisans de la rigueur, d'un amenuisement plus conséquent des dépenses publiques, s'opposent aux défenseurs d'une politique de relance économique soutenue par des dépenses des États.

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* *Austérité : Qui paie l'addition ?*, Contrastes, Équipes populaires 2012
- \* *Quelle politique économique face à la crise ?*, Sciences humaines 2013





**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**



**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**

## OUVRIRE LE DÉBAT



### Quelles solutions pour l'emploi des jeunes ?

Le chômage des jeunes est important en Europe (+/- 23% en 2013), en Belgique et particulièrement à Bruxelles. Les partis politiques pourront présenter différentes solutions pour enrayer ce chômage : création d'emplois locaux, amélioration de la formation, accompagnement dans la transition étude-travail, mise en adéquation de l'offre du marché du travail et des qualifications... Ces solutions envisagées seront à mettre en perspective avec le contexte actuel de crise.

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Faire accéder les jeunes à l'emploi, Commission européenne, *Emploi, affaires sociales et inclusion 2012*
- \* Quelles solutions au chômage des jeunes?, *La Libre 2013*

## OUVRIRE LE DÉBAT



### La sécurité sociale renforcée ou détricotée ?

La sécurité sociale est un système de solidarité entre individus afin de les aider à supporter certaines charges sociales et de les prémunir contre les risques sociaux (maladie, invalidité, vieillesse, chômage, accidents de travail, charges familiales). Elle a un effet de réduction des inégalités. En cette période de crise économique et de réduction des dépenses publiques, un risque d'étiollement de cette protection existe. Aux défenseurs du système de protection sociale s'opposent les partisans d'une plus forte responsabilisation des individus.

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Une couverture de laine, c'est bien... Une couverture sociale, c'est mieux ! *Contrastes, Équipes populaires 2012*
- \* Le bel avenir de la sécurité sociale, *Politique 2011*
- \* Voici ce que sera la sécurité sociale, *Le Soir 2013*





**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**

---



**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**

---

## OUVRIER LE DÉBAT



### Quel modèle énergétique pour la Belgique ?

La Belgique est face à un dilemme sur la question de l'énergie. Le nucléaire qui présente des risques environnementaux importants notamment dans la gestion de ses déchets mais qui nous permet d'être partiellement autonome d'un point de vue énergétique devrait être progressivement abandonné.

Comment trouver d'autres sources pour couvrir notre consommation ?  
Politiques de diminution de la consommation ?  
Énergie verte ?  
Importation ?

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Un système énergétique 100% renouvelable créerait des dizaines de milliers d'emplois, *Le Vif* 2013
- \* L'avenir de l'énergie, *Eu4journalists*
- \* L'avenir de la technologie énergétique en Belgique, *ECOEDGES* 2013

## OUVRIER LE DÉBAT



### Et demain, quelle Europe ?

L'Union européenne est souvent associée à la politique de rigueur économique menée au sein de ses États membres. Elle est parfois pointée comme la cause de nos difficultés. Son fonctionnement est donc aussi remis en question. Certains veulent la renforcer en dotant ses institutions d'un véritable pouvoir politique (fiscalité européenne, augmentation du pouvoir du parlement...). D'autres au sein de l'Union souhaitent un amenuisement de son pouvoir soutenant la souveraineté des États membres (certains évoquant une sortie de la monnaie unique).

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Europe : Garder le bébé, changer l'eau du bain !, *Contrastes, Équipes populaires* 2013
- \* Quels défis pour l'Europe de demain ?, *Au quotidien* 2012
- \* Europe : reprendre la reconstruction, *Revue nouvelle* 2012





**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**



**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**





## OUVRIRE LE DÉBAT



### Politique de santé : approche médicale ou globale ?

Nous disposons en Belgique de l'un des meilleurs systèmes de santé dans le monde. Le financement des soins de santé est le plus gros poste de dépenses de la sécurité sociale. Malgré cela, les inégalités sociales de santé subsistent : les personnes socioéconomiquement fragiles le sont également en matière de santé.

Que faire face à ce problème quand on sait que les compétences de santé sont éclatées entre les différents niveaux de pouvoir ? Renforcer le système de soins ou créer un dispositif reposant sur la santé dans toutes les politiques ?

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Un dialogue politique sur les inégalités sociales de santé, *Éducation santé 2013*
- \* La santé partout et pour tous. Plaidoyer pour une politique exigeante, *Éducation santé 2012*



## OUVRIRE LE DÉBAT



### Quel va être le statut de Bruxelles dans la future Belgique ?

Bruxelles est une région particulière car la Communauté française et la Communauté flamande y exercent leurs compétences et car ses frontières politiques ne correspondent pas à ses frontières socio-économiques.

Cette région doit financer des infrastructures qui sont au service de beaucoup plus de personnes que sa seule population. Que deviendra Bruxelles à l'avenir ? Une Région à part entière ? Un district européen ?

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* Bruxelles-Capitale : Région belge et District européen, une solution pour la Belgique et l'Europe ?, *Le Soir 2013*
- \* Le statut de Bruxelles dans l'hypothèse du confédéralisme, *Brussels Studies 2007*
- \* Le développement politique institutionnel de la Zone métropolitaine de Bruxelles : constats et perspectives, *Brussels Studies 2009*





**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**

---

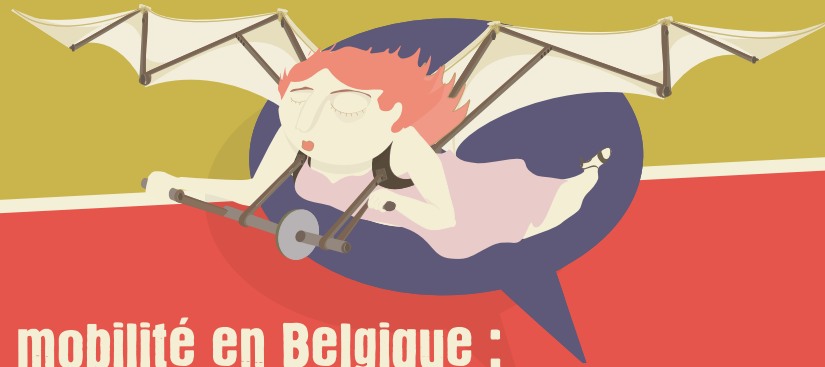


**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**

---



## OUVRIRE LE DÉBAT



### La mobilité en Belgique : quelle voie suivre ?

La Belgique est mondialement connue pour ses embouteillages engendrant stress et pollution. La pression automobile est particulièrement présente à Bruxelles et à Anvers.

Quel modèle de mobilité envisage-t-on pour notre pays, ses régions, ses villes ?

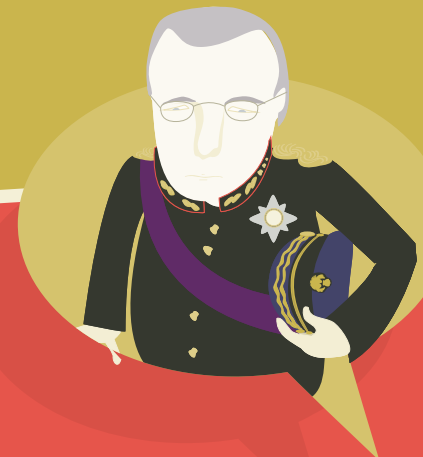
Le péage urbain ou la vignette automobile sont-ils des solutions ? L'investissement dans les transports publics est-il possible ?

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* *Future mobility*, Le Vif 2012
- \* *Mobilité et social : le crash test*, Alter Echo 2010
- \* *Faut-il sortir les voitures des villes ?*, La Libre 2013



## OUVRIRE LE DÉBAT



### Quel avenir pour la royauté ?

Dans le pays, des courants politiques soutiennent une réduction du pouvoir du Roi. Ils veulent que celui-ci ne joue qu'un rôle protocolaire.

D'autres le placent comme garant de l'unité du pays. Actuellement, le Roi a notamment le pouvoir de nommer le formateur du Gouvernement fédéral et de signer toutes les lois fédérales.

#### QUELQUES RESSOURCES POUR LANCER LE DÉBAT

- \* *L'abdication du roi ouvre le débat sur l'avenir de la monarchie*, Le Vif 2013
- \* *Trois paradoxes de la monarchie belge*, La Revue nouvelle 2002





**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**



**ENJEUX DES  
ÉLECTIONS 2014**